

HERVE NOVELLI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI EN CHARGE DES ENTREPRISES ET DU COMMERCE EXTERIEUR

Communiqué de presse

Communiqué de presse

http://www.minefe.gouv.fr

Paris, le 1^{er} octobre 2007 N° 190

Hervé Novelli est satisfait qu'une nouvelle étape ait été franchie pour la modernisation du réseau postal européen.

A l'occasion du conseil des Ministres européens qui s'est réuni cet après-midi à Luxembourg, Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé des Entreprises et du Commerce extérieur, a donné l'accord de la France sur le projet de directive postale visant à moderniser le service public postal en France.

La directive permettra de proposer aux utilisateurs de nouveaux services et d'en améliorer la qualité, tout en offrant les garanties nécessaires sur la pérennité du service public.

Hervé Novelli se réjouit que la France ait obtenu satisfaction sur l'ensemble des garanties qu'elle avait souhaité. Les conditions étaient les suivantes :

- Un service public de qualité. Il permettra d'assurer l'utilisateur français, au titre du service universel, que le courrier sera distribué 6 jours par semaine sur l'ensemble du territoire, et qu'un tarif unique continuera d'être appliqué pour le courrier.
- Des modalités de financement du service universel clarifiées et sécurisées. Elles prévoient la contribution des nouveaux opérateurs concurrents de la Poste pour le financement du service public.
- Un renforcement de la protection du consommateur.
 Le texte prévoit une transparence accrue en termes d'informations pour l'utilisateur et de nouveaux dispositifs pour le traitement des réclamations ainsi que le dédommagement des plaintes.
- Une période d'adaptation de deux années supplémentaires laissée à l'opérateur historique.
 - Le report de la date d'entrée en vigueur est fixé au 31 décembre 2010, ce qui permettra à notre opérateur de se préparer dans de bonnes conditions à l'ouverture à la concurrence.

Contact

Aurore Longuet, Conseiller à la presse et à la communication Téléphone : +33(0)1 53 18 46 35 - Télécopie : +33(0)1 53 18 44.38

Mél: aurore.lonquet@cabinets.finances.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE L'EMPLOI